6-7 DECEMBRE 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE	BOD/2022/12 DOC 07	POUR DÉCISION

L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE : PROPOSITION CHIFFRÉE DE PROROGATION

N.B. : Conformément à la politique du GPE en matière de transparence, les documents du Conseil ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance pertinente ne les a pas examinés. Il est entendu que les membres du Conseil distribueront, à des fins de consultation, ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs avant leur examen par le Conseil, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux points à examiner :

• Le Comité sur la performance, l'impact et l'apprentissage (PILC) confirme au Conseil que la proposition d'extension chiffrée de la fin de vie répond aux conclusions et intègre les recommandations présentées dans l'examen à mi-parcours, s'appuie sur l'apprentissage du programme et la demande des partenaires, et s'aligne sur les objectifs du Plan stratégique 2025 du GPE. Le PILC a en outre noté qu'une mise à jour semestrielle des progrès du PILC sur la mise en œuvre de la fin de vie, plutôt qu'une mise à jour annuelle, permettrait au PILC de suivre les progrès et l'apprentissage plus régulièrement.

• En outre, le PILC a souligné l'importance de l'EOL, en particulier dans sa facilitation de la participation de la société civile aux efforts de transformation du système éducatif. Le PILC a souligné la nécessité d'assurer la participation active continue d'un large éventail de représentants de la société civile, en mettant davantage l'accent sur le genre et l'inclusion. Il a tenu compte du fait qu'une évaluation d'impact serait menée en 2024 et qu'un effort important était en cours pour positionner la société civile aux côtés des partenaires, par ex. les ministères nationaux pour assurer le contact et l'engagement parmi les parties prenantes de l'éducation.

• Le Comité des finances et des risques (FRC) recommande au Conseil d'administration d'approuver une allocation de 60 000 000 USD (comprenant des frais d'agence de 4 200 000 USD) pour l'extension chiffrée. Compte tenu de la situation financière du GPE, le FRC a demandé que la proposition soit soumise à la disponibilité des fonds et à l'engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Objectif

1. Le Conseil est prié d'examiner une recommandation conjointe du Comité de la performance, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) et du Comité des finances et des

risques (FRC) concernant la proposition d'extension chiffrée de l'éducation à voix haute (EOL), y compris l'allocation de ressources à financer la prolongation, jusqu'au 30 juin 2027.

Décision recommandée

BOD/2022/12-XX—L'Éducation à voix haute : Le Conseil d'administration :

1. Conformément aux dispositions énumérées dans le document BOD/2022/06-05, confirme que la proposition chiffrée de prorogation soumise par Oxfam IBIS, l'agent partenaire, répond aux conclusions et incorpore les recommandations de l'examen à mi-parcours, prend en compte les acquis du programme et les demandes formulées par les partenaires, et s'inscrit dans le droit fil des objectifs du plan stratégique GPE 2025 ;
2. Demande qu'un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme l'Éducation à voix haute soit présenté chaque semestre au Comité de performance, d'impact et d'apprentissage.
3. Approuve une allocation de 60 millions de dollars (y compris des frais d'agence de 4,2 millions de dollars) du fonds fiduciaire du GPE à l'agent partenaire Oxfam IBIS aux fins de la prorogation du programme l'Éducation à voix haute, sous réserve de la disponibilité des fonds et engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Cadre général et analyse

1. Le Conseil a demandé à l'agent partenaire du programme l'Éducation à voix haute, Oxfam IBIS, de préparer une proposition chiffrée de prorogation du programme pour examen par le PILC et le FRC, et pour recommandation au Conseil en décembre 2022 (BOD/2022/06-05).
2. La proposition chiffrée de prorogation tient compte des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe à mi-parcours qui ont été examinées par le PILC, en avril 2022, et par le Conseil, en juin 2022 (BOD/2022/06 DOC 09).
3. Le budget actuel du programme l'Éducation à voix haute, totalisant 72,8 millions de dollars, inclut le montant original de 55,5 millions approuvé par le Conseil en mars 2019 (BOD/2019/03–02), et le financement complémentaire de 17,3 millions approuvé par le FRC en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués en septembre 2021 (FRC/2021/05-04). Le montant du budget actuel a été pleinement alloué, et les financements sont tous en cours d'exécution.

4. Dans son évaluation, le Secrétariat a constaté que tous les critères du programme avaient été remplis (voir annexe B – matrice de l'examen de la qualité) et que la proposition chiffrée de prorogation prenais correctement en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et les acquis du programme, et offrait la possibilité de renforcer le rôle joué par la société civile dans la réalisation des buts et objectifs de la stratégie GPE 2025. Le Secrétariat recommande donc au Conseil d'approuver cette proposition.

Annexe A – Contexte de la proposition et évaluation sommaire par le Secrétariat

Des documents supplémentaires (**Annexe B** : matrice d'examen de la qualité, proposition de prorogation entièrement chiffrée incluant un résumé analytique et le texte de la proposition initiale) sont publiés dans le portail de gouvernance.

Annexe A – Contexte de la proposition et évaluation sommaire par le Secrétariat

Contexte et justification

1. Le programme l'Éducation à voix haute (EOL) a été approuvé par le Conseil d'administration du GPE en 2019 (BOD/2019/03-02). Il visait à poursuivre et à intensifier l'appui du GPE aux efforts déployés par la société civile pour la mise en œuvre de la politique nationale. Bien que ce programme ait été conçu dans le cadre de la stratégie antérieure du GPE, la décision d'étendre l'aide accordée à la société civile a aussi été justifiée par l'adoption du nouveau plan stratégique GPE 2025, lequel met l'accent sur un dialogue sectoriel inclusif et sur la participation de la société civile au niveau des pays. L'inclusion des principales parties prenantes — y compris les parents, les enseignants et les membres de la collectivité — et leur collaboration sont essentielles à la réalisation des changements systémique requis. Compte tenu de son attachement au principe de responsabilité mutuelle, le GPE, en sa qualité de partenariat multipartite, est bien placé pour aider la société civile à jouer un rôle déterminant dans le suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation pour tous, à travailler avec les décideurs et les responsables des systèmes éducatifs à l'amélioration continue de l'efficacité des politiques et des pratiques, et à canaliser et amplifier les voix des groupes marginalisés qui risquent d'être exclus des systèmes nationaux d'éducation publique.
2. Le programme EOL est arrivé à mi-parcours. Il devrait prendre fin en 2024, soit un an avant la fin du cycle stratégique actuel du GPE. Il soutient les organisations de la société civile dans plus de 60 pays partenaires du GPE. L'examen à mi-parcours a conclu qu'il est bien conçu, que sa mise en œuvre se déroule comme prévu et qu'il contribue à promouvoir la transparence et la responsabilité et la création d'un climat favorable au dialogue et aux changements requis pour la promotion du droit à l'éducation. Pour tirer parti des possibilités offertes par l'Éducation à voix haute, l'examen à mi-parcours a formulé neuf recommandations visant à en maximiser l'efficacité et l'impact, notamment : offrir des financements à plus long terme ; renforcer l'apprentissage et les communications ; élaborer un guide structuré portant sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ; renforcer les synergies sur l'échange de connaissances et entre les bénéficiaires des différentes composantes opérationnelles ; optimiser le cadre de suivi et d'apprentissage.
3. Le Conseil et les comités ont examiné les conclusions de l'examen à mi-parcours et ont invité Oxfam IBIS, en juin 2022, à élaborer une proposition de prorogation chiffrée (Rapport de la réunion du Conseil de juin 2022). Il a été suggéré que la proposition insiste davantage sur l'intégration des questions de genre et d'inclusion, et notamment

qu'elle intègre des indicateurs de genre contraignants pour tous les bénéficiaires et qu'elle encourage une participation plus large de la société civile et des jeunes.

4. Répondant à cette invitation, Oxfam IBIS a élaboré une proposition chiffrée de prorogation du programme EOL jusqu'en 2027. L'utilisation par le programme du financement supplémentaire sera déclenchée par la mise en œuvre des adaptations recommandées par l'examen à mi-parcours visant à renforcer l'alignement du programme sur la Stratégie GPE 2025 et à tirer parti des enseignements tirés jusqu'à maintenant de sa mise en œuvre. Elle pourrait débuter dès janvier 2023. L'octroi proposé d'un financement supplémentaire pour l'EOL jusqu'à la mi-2027 permettrait à l'agent partenaire de mieux aligner le programme sur le plan stratégique et de renforcer ainsi l'engagement civique en faveur de transformations systémiques plus vastes. Il permettrait par ailleurs de disposer de suffisamment de temps pour réaliser une nouvelle évaluation de la mise en œuvre d'ici à 2025 et assurer l'alignement sur les priorités du prochain plan stratégique du GPE (GPE 2030) sans nuire au soutien apporté par le GPE à la participation de la société civile aux processus nationaux d'élaboration des politiques d'éducation.

Résumé de l'évaluation réalisée par le Secrétariat

5. La proposition reste ancrée dans la vision et la justification plus larges du programme L'Éducation à voix haute et s'articule autour des trois composantes opérationnelles, mais tient aussi compte du nouveau contexte de reprise succédant à une pandémie qui a eu un impact négatif sur l'éducation dans le monde entier. Elle renforce la possibilité pour le programme d'étendre le soutien à la société civile intervenant dans la défense de l'éducation publique et donnant voix au chapitre aux groupes marginalisés en plaidant en faveur de solutions à la crise de l'apprentissage.

6. La priorité accordée au renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) et à la promotion de leur participation et de leur influence aux niveaux national et régional est un thème transversal de l'examen à mi-parcours (recommandations 1-3, 8 et 9) et des discussions du Conseil d'administration du GPE et du PILC. La proposition confirme un soutien accru au renforcement de la capacité des coalitions nationales pour l'éducation (CNE) à mobiliser et à soutenir la société civile pour qu'elle participe plus efficacement au dialogue tout au long du cycle politique, en insistant en particulier sur la promotion de la responsabilité et de la transparence, non seulement à travers les mécanismes des groupes locaux de l'éducation, mais aussi au niveau des districts régionaux et des écoles. Elle s'appuie sur des réalisations récentes, les bénéficiaires ayant contribué à 77 changements de politiques dans 31 pays différents, y compris des politiques visant précisément à

garantir le droit à l'éducation pour les groupes marginalisés tels que les adolescentes et les personnes vivant avec un handicap. L'agent partenaire fournira également un soutien accru au renforcement des capacités des CNE en favorisant un soutien ciblé aux compétences de plaidoyer et aux compétences thématiques telles que la promotion de changements transformationnels favorables à l'égalité des genres et au financement de l'éducation.

7. Les adaptations apportées à la conception du programme et les changements apportés à la Stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et à la mesure des résultats donnent une plus grande importance à l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les activités, tout en créant un cadre dans lequel les bénéficiaires pourraient devenir plus efficaces dans leur soutien à l'égalité des sexes. La proposition répond de manière adéquate aux défis recensés par l'examen à mi-parcours, notant que bien que les bénéficiaires qui plaident en faveur de changements de politique socialement inclusifs ou d'une éducation inclusive soient soigneusement suivis, les efforts déployés pour atteindre les résultats pourraient bénéficier d'une orientation plus claire, soulignant les ambitions stratégiques et clarifiant les concepts. En réponse à cette recommandation et suite aux discussions du Conseil et des comités du GPE, l'agent partenaire élaborera une note d'orientation politique complète sur l'égalité des sexes et l'inclusion. Le Secrétariat suivra de près cet aspect de la mise en œuvre au cours des deux prochaines années. S'agissant de la mesure des résultats et de la Stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, tous les indicateurs pertinents sont définis de telle sorte que seuls les produits/résultats qui sont *sensibles au genre* sont pris en compte (voir annexe 1). Notamment, le cadre de résultats lie la mesure du changement sensible au genre aux efforts programmatiques visant à promouvoir l'apprentissage des bénéficiaires, la génération et le partage de connaissances (c'est-à-dire par le biais de communautés d'apprentissage collaboratif ; résultat 1.4) en ce qui a trait à la promotion de l'égalité des sexes[1]. Cela contribuera à une approche plus holistique de l'intégration et de la promotion de l'égalité entre les sexes.

8. Sur le plan opérationnel, le programme accordera une plus grande importance à la durabilité. Cette prise en compte consiste notamment à reconnaître la nature durable du rôle essentiel des CNE/OSC dans l'orientation des politiques et des institutions et

[1] N.B. Résultat 1.4. À la fin du projet EOL, les « communautés d'apprentissage collaboratif » mises en place produisent et propagent les connaissances propices au renforcement institutionnel des organisations de la société civile, notamment en ce qui a trait à la promotion de la responsabilité sociale, de l'inclusion et de l'égalité entre les sexes.

dans la promotion de conditions favorables à la participation et plus démocratiques et à la reddition de comptes, tout en renforçant les capacités des CNE/OSC à continuer de remplir leur rôle dans les processus de plaidoyer et de responsabilité sociale.

9. Le Secrétariat considère que les activités énumérées dans la proposition de prorogation chiffrée répondent aux attentes et aux orientations du Conseil et du Comité, et qu'elles sont bien conçues pour s'adapter aux contextes nationaux et régionaux très différents dans lesquels les OSC et les CNE cherchent à promouvoir le changement social, l'inclusion et l'égalité des sexes.

Prochaines étapes

10. Les bénéficiaires, en particulier les coalitions nationales, collaborent au sein des groupes locaux des partenaires de l'éducation dans plus de 40 pays et d'autres forums politiques dans tous les pays bénéficiant des financements du programme EOL. La représentation d'un large éventail de groupes marginalisés est en hausse (par exemple, 93 % des CNE incluent des groupes de jeunes). Conformément aux principes d'un partenariat efficace et aux recommandations de l'examen à mi-parcours, le Secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec l'agent partenaire et les bénéficiaires afin de faciliter la participation efficace et opportune des bénéficiaires au dialogue national sur la transformation du système éducatif, y compris les activités spécifiques de dialogue, de subvention et de suivi susceptibles de favoriser le changement de politique et la défense du droit à l'éducation.
11. Les objectifs de cette proposition – intégrer et faire progresser l'égalité des sexes — constituent un pas en avant vers la vision audacieuse formulée dans le document GPE 2025. Le suivi des progrès et des premiers résultats des nouvelles initiatives proposées en matière d'égalité des sexes (et l'examen des correctifs à apporter, le cas échéant) seront des tâches essentielles auxquelles le Secrétariat et les comités concernés se devront de porter toute l'attention nécessaire au cours des deux prochaines années.

Le rapport d'avancement de janvier à juin 2022 est disponible sur le portail de la gouvernance. Celle-ci a été reçue après les délibérations du PILC et a depuis été partagée avec le Comité, ainsi qu'une matrice résumant comment et où les recommandations de l'examen à mi-parcours sont traitées dans la proposition d'extension chiffrée de la fin de vie (également disponible sur le portail).